

Liste des actions du Plan d'accompagnement agroenvironnemental 2018

Ce document de référence permet, pour chaque question du Plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA) pouvant identifier une problématique agroenvironnementale, d'énumérer une liste d'actions pour le plan d'action du PAA.

La première colonne des tableaux fait référence au numéro de question du PAA et la colonne suivante est la question provenant du PAA. La colonne « financement » identifie la source de financement potentielle pour l'action corrective. Le code « NS » indique « non subventionnable », le code « PV » fait référence aux actions admissibles à l'aide financière du programme Prime-Vert, et finalement, le code « SCA » identifie les actions pouvant mener au financement du suivi par un conseiller via le Programme services-conseils - Agroenvironnement. Prenez note que l'aide financière offerte par les réseaux Agriconseils permet de majorer le pourcentage d'aide pour un maximum de 85 % pour les actions en agroenvironnement identifiées avec une étoile (*).

Les éléments en rouge indiquent un ajustement ou une nouveauté comparativement à l'année précédente.

Section 2 : Portrait de l'exploitation agricole

Numéro de question	Question du PAA qui peut avoir trait à un élément à améliorer (avec une case de couleur jaune)	Financement ¹	Code de l'action	Nom de l'action ²	Indicateur
2.3	Si vous avez indiqué une superficie en location, avez-vous tous vos baux de location?	NS	200	Posséder un bail de location des terres (pour toutes les superficies louées)	oui/non
Les actions présentées à droite ne sont pas associées à une question du PAA de façon exclusive, elles peuvent être associées à une ou plusieurs questions de cette section du PAA.				Voir aussi les actions 738, 742	

Section 3 : Bilan de phosphore et plan agroenvironnemental de fertilisation de l'exploitation

Numéro de question	Question du PAA qui peut avoir trait à un élément à améliorer (avec une case de couleur jaune)	Financement	Code de l'action	Nom de l'action	Indicateur
3.5	Possédez-vous un PAEF qui est en vigueur et qui remplit les critères du Règlement sur les exploitations agricoles (REA)?	NS	300	Réaliser annuellement le PAEF	oui/non
3.6	Avez-vous un bilan de phosphore pour votre exploitation agricole?	NS	301	Réaliser annuellement le bilan phosphore	oui/non
3.7.4	RATIO DE LA CAPACITÉ DE DISPOSITION TOTALE SUR LA CHARGE TOTALE EN PHOSPHORE (%)	NS	302	Respect du cheptel autorisé par le certificat d'autorisation (c.a.)	kg de P ₂ O ₅ diminué
		NS	303	Réduire le cheptel animal	kg de P ₂ O ₅ diminué
		NS	304	Réduire la charge de phosphore (kg de P ₂ O ₅) conformément au droit d'exploitation	oui/non
		NS	305	Réduction de la fertilisation minérale phosphatée	kg de P ₂ O ₅ diminué
		NS	306	Réduction de l'importation de fumier	kg de P ₂ O ₅ diminué
		NS	307	Réduire le phosphore à la source en ajoutant une source d'énergie à l'alimentation	kg de P ₂ O ₅ diminué
		NS	308	Réduire le phosphore à la source en améliorant la régie d'élevage	kg de P ₂ O ₅ diminué
		NS	309	Optimiser l'utilisation des superficies possédées par l'exploitant	kg de P ₂ O ₅ diminué
		NS	310	Changer la régie de culture	kg de P ₂ O ₅ diminué
		NS	311	Augmenter l'exportation des fumiers	kg de P ₂ O ₅ diminué
		NS	312	Exporter des fumiers	kg de P ₂ O ₅ diminué
		NS	313	Acheter ou louer des terres	kg de P ₂ O ₅ diminué
		NS	314	Relocaliser des installations	kg de P ₂ O ₅ diminué
		NS	315	Améliorer la génétique du troupeau	kg de P ₂ O ₅ diminué
		NS	316	Traiter les fumiers (partiel ou complet)	kg de P ₂ O ₅ diminué
		NS	317	Importer des déjections animales	kg de P ₂ O ₅ diminué
SCA	318	Réaliser un bilan alimentaire	oui/non		
				Voir aussi les actions 420, 421	

1. SCA = Services-conseils (action admissible à l'aide financière du Programme services-conseils (Agroenvironnement), PV = Prime-Vert (action admissible à l'aide financière du programme Prime-Vert) et NS = Non subventionné (action non-admissible à l'aide financière du MAPAQ).

2. Les actions sont associées à des questions à titre indicatif.

Section 4 : Gestion des matières fertilisantes

Numéro de question	Question du PAA qui peut avoir trait à un élément à améliorer (avec une case de couleur jaune)	Financement	Code de l'action	Nom de l'action	Indicateur
4.1.a.1.1	Est-ce que vous traitez les biogaz produits pour au moins un ouvrage?	NS	400	Traiter les biogaz des déjections animales et, au besoin, installer un recouvrement étanche des ouvrages de stockage	systèmes de traitement
4.1.a.2	Inspectez-vous le regard de vos ouvrages de stockage chaque année?	NS	401	Inspecter annuellement le regard des ouvrages de stockage	regards
4.1.a.3	La capacité d'entreposage des ouvrages vous oblige-t-elle à faire des épandages tardifs?	PV	402	Construire une structure d'entreposage étanche	oui/non
		PV	403	Installer une toiture sur l'ouvrage de stockage	toitures
		PV	404	Augmenter la capacité d'entreposage de l'ouvrage de stockage	jours
				Voir aussi les actions 311, 312 et 462	
4.1.b.1	Avez-vous des ententes d'épandage pour la totalité des volumes importés?	NS	405	Posséder par écrit l'entente d'épandage pour les importations ou les exportations de fumiers	oui/non
4.1.b.2.1	Utilisez-vous un registre de réception?	NS	406	Posséder un registre de réception pour les fumiers importés et stockés dans la structure d'entreposage	oui/non
4.1.c.1	Sont-elles toutes épandues avec un équipement d'épandage approprié au type de lisier?	NS	407	Épandre les déjections animales avec un équipement d'épandage approprié au type de lisier	oui/non
					Voir aussi l'action 459
4.2.a.2	Inspectez-vous le regard de vos ouvrages de stockage chaque année?			Voir l'action 401	
4.2.a.3	La capacité d'entreposage des ouvrages vous oblige-t-elle à faire des épandages tardifs?			Voir les actions 311, 312, 402, 403, 404, 462	
4.2.b.1	Des mesures sont-elles prises pour éviter que les eaux contaminées provenant de l'amas atteignent les eaux de surface?	NS	408	Respecter les normes pour le stockage des amas de fumier solide près du bâtiment d'élevage	oui/non
4.2.b.2	L'amas est-il complètement enlevé et valorisé ou éliminé dans les 12 mois qui suivent sa mise en place?	NS	409	Enlever ou valoriser l'amas dans les 12 mois qui suivent sa mise en place	oui/non
4.2.b.3	Entreposez-vous plus de 1 600 kg de phosphore provenant de vos déjections animales?	NS	410	Entreprendre les démarches pour régulariser la situation dans la gestion des déjections animales	oui/non
4.2.c.1.1	Est-ce qu'il y a eu une recommandation d'un agronome avant la constitution de chaque amas ?	NS	411	Posséder les recommandations d'un agronome avant l'entreposage de fumier solide en amas au champ	oui/non
					Voir aussi l'action 458
4.2.c.1.2	Avez-vous mandaté un agronome pour la vérification des amas et la réalisation du rapport annuel?	NS	412	Mandater un agronome pour la vérification des amas au champ et la réalisation du rapport annuel	oui/non
					Voir aussi l'action 458
4.2.c.1.3	Les amas ont-ils été mis en place selon les spécifications indiquées dans le REA 2010?	NS	413	Respecter les normes du REA pour le stockage des amas de fumier solide dans un champ cultivé	oui/non
					Voir aussi l'action 458
4.2.d.1	Avez-vous des ententes d'épandage pour la totalité des volumes de déjections animales importées?			Voir l'action 405	
4.2.d.2.1	Utilisez-vous un registre de réception?			Voir l'action 406	
4.3.c	Avez-vous des ententes d'épandage pour la totalité des volumes de déjections animales exportées?			Voir l'action 405	
4.3.d.1	Avez-vous conclu une entente d'entreposage avec l'exploitant de la structure de	NS	414	Posséder une entente écrite et un registre d'expédition pour les fumiers transférés dans un autre ouvrage de stockage	oui/non

Numéro de question	Question du PAA qui peut avoir trait à un élément à améliorer (avec une case de couleur jaune)	Financement	Code de l'action	Nom de l'action	Indicateur
	stockage?				
4.3.e.1	Avez-vous conclu une entente de traitement?	NS	415	Posséder une entente de traitement écrite	oui/non
4.3.e.2	Utilisez-vous un registre d'expédition pour le traitement?	NS	416	Posséder un registre d'expédition pour le traitement	oui/non
4.4.a.1	Avez-vous mandaté un agronome pour la caractérisation des déjections animales de votre exploitation ou avez-vous avisé par écrit un agronome pour qu'il établisse la production annuelle de phosphore en utilisant les données de l'annexe VI?	NS	417	Procéder à la caractérisation des déjections animales	oui/non
		NS	418	Mandater un agronome pour caractériser les déjections animales ou aviser par écrit un agronome pour qu'il établisse la production annuelle de phosphore en utilisant les données de l'annexe VI	oui/non
				Voir aussi l'action 318	
4.4.a.2	Avez-vous effectué une ou des analyses de déjections animales provenant de votre exploitation dans la dernière année?	NS	419	Prendre des échantillons de fumier et les faire analyser (autres que ceux exigés par le REA)	analyses
4.5.a	Avez-vous adopté une alimentation multiphase (trois moulées et plus par stade d'élevage)?	NS	420	Utiliser une moulée multiphase dans l'alimentation	kg de P ₂ O ₅ diminué
4.5.b	Utilisez-vous de la phytase dans la ration?	NS	421	Utiliser de la phytase dans l'alimentation	kg de P ₂ O ₅ diminué
4.6	Possédez-vous une analyse récente des sols (moins de cinq ans) pour l'ensemble des parcelles cultivées?	NS	422	Posséder des analyses de sol de moins de 5 ans pour l'ensemble des parcelles	oui/non
				Voir aussi l'action 529	
4.7	Chaulez-vous les parcelles nécessitant un correctif du pH?	NS	423	Chauler les sols	ha
				Voir aussi les actions 513, 514	
4.8	Utilisez-vous un registre d'épandage pour l'ensemble des matières fertilisantes?	NS	424	Posséder un registre d'épandage annuel des matières fertilisantes	oui/non
4.9	Le type d'équipement d'épandage permet-il l'application des doses recommandées?	NS	425	Adapter ou changer le matériel d'épandage pour appliquer les doses recommandées	systèmes d'épandage
4.10	Vos équipements d'épandage ont-ils été réglés au champ?	NS	426	Régler le matériel d'épandage	épandeurs
				Voir aussi l'action 459	
4.12.e	Quel pourcentage des déjections animales et des MRF est épandu sur les cultures annuelles en post-récolte sans culture de couverture ni résidus de culture?	NS	427	Valoriser les engrais organiques pour les cultures annuelles avant le semis	m ³
		NS	428	Valoriser les engrais organiques pour les cultures annuelles entre le semis et la récolte	m ³
		NS	429	Valoriser les engrais organiques pour les cultures annuelles après la récolte	m ³
		NS	430	Valoriser les engrais organiques pour les cultures de couverture ou d'enfouissement après la récolte d'une culture précédente et avant le semis	m ³
		NS	431	Valoriser les engrais organiques pour les cultures de couverture ou d'enfouissement après le semis	m ³
				Voir aussi l'action 459	
4.13.d	Quel pourcentage des déjections animales et des MRF est épandu sur les cultures annuelles (exclure les cultures pérennes) et incorporé 24 heures et plus après l'épandage?	NS	432	Valoriser l'incorporation des engrais organiques en moins de 3 heures après l'épandage	m ³
		NS	433	Valoriser l'incorporation des engrais organiques de 3 à 24 heures après l'épandage	m ³
		NS	434	Valoriser l'incorporation des engrais organiques plus de 24 heures après l'épandage	m ³
		NS	435	Valoriser l'incorporation des engrais organiques non incorporés ou enfouis	m ³

Numéro de question	Question du PAA qui peut avoir trait à un élément à améliorer (avec une case de couleur jaune)	Financement	Code de l'action	Nom de l'action	Indicateur
				Voir aussi l'action 459	
4.14.d	Quel pourcentage des déjections animales et des MRF est épandu sur les cultures pérennes après la dernière coupe et après la fin de la période de croissance active?	NS	436	Valoriser les engrais organiques pour prairie et pâturage au printemps avant la première récolte ou avant le semis	m ³
		NS	437	Valoriser les engrais organiques pour prairie et pâturage après les récoltes d'été	m ³
		NS	438	Valoriser les engrais organiques pour prairie et pâturage après la récolte d'automne	m ³
		NS	439	Valoriser les engrais organiques pour prairie et pâturage (entre les coupes)	m ³
				Voir aussi l'action 459	
4.15a.456	Quelle est votre gestion des résidus de culture de fruits et légumes?	SCA	440	Mettre en place des mesures de réduction à la source des matières résiduelles organiques d'origine végétale (résidus de culture de fruits et légumes)	oui/non
		PV	441	Gérer les matières résiduelles organiques d'origine végétale (résidus de culture de fruits et légumes)	oui/non
				Voir aussi l'action 460	
4.16.a	Dans certaines de vos cultures, fractionnez-vous vos applications d'engrais azotés en post-levée?	NS	442	Fractionner l'application des engrais minéraux	ha
				Voir aussi l'action 459	
4.16.b	Appliquez-vous de l'urée à la volée sans enfouissement? Si oui, ce type d'épandage représente quel pourcentage du total de l'urée appliquée?	NS	443	Favoriser l'enfouissement de l'urée lors de son application à la volée	oui/non
				Voir aussi l'action 459	
4.16.c	Faites-vous de l'application d'engrais minéraux en bandes?	NS	444	Appliquer les engrais en bandes	ha
				Voir aussi l'action 459	
Les actions présentées à droite ne sont pas associées à une question du PAA de façon exclusive, elles peuvent être associées à une ou plusieurs questions de cette section du PAA.		NS	445	Conformer l'exploitation par une demande de certificat d'autorisation ou d'un avis de projet	oui/non
		NS	446	Rendre l'ouvrage de stockage étanche ou tout autre aménagement au même effet	oui/non
		NS	447	Rendre l'ouvrage de stockage conforme en ce qui a trait aux drains, regards et clôtures	oui/non
		NS	448	Réduire le volume entreposé dans la structure non conforme par des amas au champ	oui/non
		NS	449	Posséder un registre de stockage pour les amas au champ	oui/non
		NS	450	Faire des amas au champ	oui/non
		NS	451	Prendre des échantillons de sol et les faire analyser (autres que ceux exigés par le REA)	analyses
		NS	452	Prendre des analyses foliaires	ha
		NS	453	Composter les fumiers	m ³
		NS	454	Diminuer les achats d'engrais minéraux	kg
		NS	455	Amender les sols	ha
		SCA	456	Adopter de bonnes pratiques de gestion des fumiers en enclos d'hivernage ou dans les cours d'exercice	oui/non
		PV	457	Corriger ou mettre en place des aménagements alternatifs en production de bovins de boucherie	nombre
		SCA	458	Faire de bonnes pratiques de gestion des amas au champ	amas
		SCA	459	Améliorer la gestion des éléments fertilisants au champ	ha

Numéro de question	Question du PAA qui peut avoir trait à un élément à améliorer (avec une case de couleur jaune)	Financement	Code de l'action	Nom de l'action	Indicateur
		SCA	460	Réaliser une <i>Évaluation de la gestion des résidus végétaux</i>	oui/non
		PV	461	Acquérir ou améliorer des équipements permettant l'application en bande des engrais	équipements
		PV	462	Réparer un ouvrage de stockage	oui/non

Section 5 : Santé et conservation des sols

Numéro de question	Question du PAA qui peut avoir trait à un élément à améliorer (avec une case de couleur jaune)	Financement	Code de l'action	Nom de l'action	Indicateur
5.1	Quelle est la superficie des champs dont le sol est à nu, sans couvert végétal, en hiver?	*SCA	500	Réaliser une <i>Évaluation de l'état des sols</i>	ha
		*SCA	501	Adopter des pratiques culturales de conservation en zones à risque élevé d'érosion	ha
		*SCA	502	Cultiver des cultures de couverture (SCA)	ha
		*SCA	503	Planter en fin de saison des cultures servant de protection hivernale des sols	ha
		*SCA	504	Cultiver les champs en contrepente	ha
		*SCA	505	Faire de la culture sur billons	ha
		*SCA	506	Faire du semis direct	ha
		*SCA	507	Faire du travail en bandes alternées	ha
		*SCA	508	Faire la culture sur planches permanentes	ha
		*SCA	509	Faire le travail du sol au printemps plutôt qu'à l'automne	ha
		*SCA	510	Faire le travail réduit du sol	ha
		NS	511	Laisser les résidus à la surface du sol	ha
		NS	512	Maintenir le champ sous cultures pérennes	ha
			Voir aussi les actions 525, 530, 607, 608		
5.2	Y a-t-il des champs dont la pente est supérieure à 5 % et qui se terminent directement dans un fossé ou un cours d'eau?			Voir les actions 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 525, 530, 607, 608, 613, 614, 617, 620, 621, 657	
5.3	Y a-t-il des champs qui, même dans les années favorables, donnent des rendements insatisfaisants de façon récurrente?	*SCA	513	Améliorer la gestion des pâturages	ha
		*SCA	514	Améliorer la gestion des prairies	ha
				Voir aussi les actions 500, 502, 515, 516, 517, 525, 529, 530	
5.4	des flaques d'eau persistantes ou des zones où le sol est humide en permanence?	NS	515	Faire réaliser un état du drainage	ha
		NS	516	Réaliser des profils de sols	ha
				Voir aussi les actions 500, 502, 513, 514, 517, 525, 530, 629, 800, 807	
5.5	la présence de cuvettes ou de dépressions?			Voir les actions 500, 513, 514, 515, 516, 517, 629	
5.6	des problèmes de croûtage (battance) sur la surface du sol?			Voir les actions 500, 501, 502, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 525, 529, 530, 657	
5.7	la présence de traces causées par le passage de la machinerie?	*SCA	517	Corriger et prévenir la compaction des sols	ha
		NS	518	Éviter le passage de la machinerie lorsque le sol n'est pas assez portant	oui/non
		NS	519	Adapter ou changer le matériel d'épandage pour réduire les risques de compaction des sols	systèmes d'épandage
		NS	520	Sous-soler les champs compactés	ha
		NS	521	Ajuster la pression des pneus pour diminuer les risques de compaction	machines
		NS	522	Drainer souterrainement les champs	ha

Numéro de question	Question du PAA qui peut avoir trait à un élément à améliorer (avec une case de couleur jaune)	Financement	Code de l'action	Nom de l'action	Indicateur
		NS	523	Réparer le réseau de drainage souterrain	ha
				Voir aussi les actions 500, 502, 513, 514, 515, 516, 517, 525, 529, 530	
5.8	des zones où vos équipements de travail ont de la difficulté à pénétrer le sol?			Voir les actions 500, 502, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 525, 529, 530	
5.9	d'autres signes de compaction des sols?			Voir les actions 500, 502, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 525, 529, 530	
5.10	une accumulation de particules de sol à certains endroits (ex. : au bas des pentes)?			Voir les actions 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 525, 529, 530, 607, 608, 613, 614, 617, 621, 657	
5.11	des rigoles creusées par l'eau?			Voir les actions 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 525, 529, 530, 607, 608, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 624, 657	
5.12	des particules de sol transportées par le vent?			Voir les actions 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 525, 530, 656, 657	
5.14	Sur certaines zones, la croissance de la culture est-elle supérieure lorsque celle-ci est située au-dessus des drains comparativement à celle située entre les drains?			Voir les actions 500, 513, 514, 515, 516, 525, 530	
5.18	Vos tracteurs sont-ils munis de roues doubles, de roues larges ou de chenilles?	NS	524	Installer des roues doubles ou larges ou des chenilles sur les tracteurs	tracteurs
5.19	Faites-vous des rotations de vos cultures?	NS	525	Implanter ou améliorer le système de rotation des cultures	ha
				Voir aussi l'action 530	
5.20	Pratiques annuelles, labour conventionnel			Voir les actions 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 517	
5.25.a	surfaces enfouies à l'automne sous les couverts végétaux suivants : engrais vert labour	NS	526	Enfouir l'engrais vert par un travail réduit du sol	ha
				Voir aussi les actions 502, 503, 506, 509, 510, 511	
5.25.b	surfaces enfouies à l'automne sous les couverts végétaux suivants : prairie labour			Voir les actions 502, 503, 504,, 506, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 654	
Les actions présentées à droite ne sont pas associées à une question du PAA de façon exclusive, elles peuvent être associées à une ou plusieurs questions de cette section du PAA.		NS	527	Régler les semoirs	semoirs
		*SCA	528	Adapter les pratiques culturales en zones inondables	ha
		*SCA	529	Faire des apports de matières organiques au champ	ha
		*SCA	530	Faire un plan de rotation amélioré des cultures	oui/non
		PV ³	531	Cultiver des cultures de couverture (PV)	ha

³. L'action « Cultiver des cultures de couverture » pourra être financée dans un même temps par les programmes Prime-Vert et Services-conseils (Agroenvironnement) du MAPAQ.

Section 6 : Gestion de l'eau

Numéro de question	Question du PAA qui peut avoir trait à un élément à améliorer (avec une case de couleur jaune)	Financement	Code de l'action	Nom de l'action	Indicateur
6.1.a.1	Êtes-vous dispensé de l'obligation de récupérer vos eaux de laiterie selon l'article 37 du REA?	NS	600	Récupérer les eaux de laiterie dans l'ouvrage de stockage ou les diriger vers un réseau d'égout ou traitement (lieu sur fumier liquide et lieu sur fumier solide avec purot)	m ³
6.2.a.1	Les eaux de la cour d'exercice atteignent-elles les eaux de surface?	NS	601	Canaliser les eaux des cours d'exercice vers un ouvrage étanche ou tout autre aménagement au même effet	oui/non
				Voir aussi les actions 456, 457	
6.2.a.2	Les déjections animales de la cour d'exercice sont-elles enlevées et valorisées au moins une fois l'an?	NS	602	Enlever et valoriser les déjections animales de la cour d'exercice ou de l'enclos d'hivernage au moins une fois l'an	oui/non
				Voir aussi les actions 456, 457	
6.2.c	Les animaux ont-ils accès librement aux cours d'eau (sauf les traverses à gué)?	NS	603	Interdire l'accès des animaux aux cours d'eau, sauf pour les traverses à gué	oui/non
		NS	604	Aménager des sites d'abreuvement hors cours d'eau	sites
		NS	605	Aménager des traverses à gué pour les animaux	traverses
		NS	606	Installer des clôtures	clôtures
6.3.a	Est-ce que vous cultivez dans la bande riveraine définie par le MDDELCC ou par un règlement municipal?	PV	607	Aménager des bandes riveraines arborescentes, arbustives ou mixtes élargies (ex : ≥5 mètres)	m ²
		NS	608	Aménager les bandes riveraines herbacées au-delà de la réglementation	m ²
		SCA	609	Localiser, délimiter et améliorer les bandes riveraines définies par le MDDELCC ou par un règlement municipal	m
		NS	610	Ne pas cultiver dans les bandes riveraines définies par le MDDELCC ou par un règlement municipal	oui/non
6.3.b	Au moment des épandages de fertilisants et de pesticides, respectez-vous les distances définies par le MDDELCC ou par un règlement municipal le long de tous les cours d'eau?	NS	611	Ne pas épandre des matières fertilisantes dans la bande riveraine définie par un règlement	oui/non
6.4	Au moment des épandages de fertilisants et de pesticides, respectez-vous la distance de un mètre le long de tous les fossés?	NS	612	Ne pas épandre des matières fertilisantes à moins d'un mètre le long de tous les fossés	oui/non
6.6	du décrochement, des rigoles ou des ravines créés par l'eau au bord ou à la jonction de certains fossés?	PV	613	Aménager des avaloirs munis d'un bassin de retenue et de sédimentation	nombre
		PV	614	Aménager des avaloirs en site pentu	nombre
		PV	615	Aménager des déversoirs engazonnés	déversoirs
		PV	616	Aménager des déversoirs enrochés	déversoirs
		PV	617	Aménager des rigoles ou des fossés d'interception engazonnés ou enrochés en travers de la pente	m ²
		PV	618	Aménager des risbermes associées à un réseau de drainage de surface	m
		PV	619	Aménager des seuils dans le fossé	seuils
		PV	620	Aménager des voies d'eau engazonnées ou enrochées	m ²
		PV	621	Aménager un ouvrage de retenue et de sédimentation (ex. : bassin, étang)	ouvrages
		PV	622	Protéger les confluences de fossés érodés	confluences
		PV	623	Stabiliser des fonds de fossés (enrochement ou seuils)	m ²
		PV	624	Stabiliser ou revégétaliser les talus des fossés	m ²

Numéro de question	Question du PAA qui peut avoir trait à un élément à améliorer (avec une case de couleur jaune)	Financement	Code de l'action	Nom de l'action	Indicateur
		NS	625	Recreuser des fossés	m
		NS	626	Réaliser un meilleur drainage de surface	ha
		NS	627	Aménager des tranchées filtrantes	m
		NS	628	Aménager des puits d'infiltration	puits
		NS	629	Aplanir les champs	ha
					Voir aussi les actions 515, 613, 614, 615, 616, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624
6.7	des ponceaux de ferme obstrués, sous-dimensionnés ou dont le pourtour est marqué de signes d'érosion?	NS	630	Dégager les ponceaux obstrués	ponceaux
		NS	631	Remplacer des ponceaux	ponceaux
		NS	632	Stabiliser des ponceaux	ponceaux
		NS	633	Refaire des ponts ou ponceaux existants	ponceaux
		NS	634	Construire des ponceaux	ponceaux
6.8	des algues ou autres signes de pollution dans les cours d'eau et plans d'eau?			Voir aussi les actions 440, 441, 456, 457, 650, 651 (et plusieurs autres)	
6.9	Y a-t-il des superficies cultivées en zones inondables récurrentes (0-2 ans) à la ferme?	SCA	635	Localiser, délimiter et protéger les zones inondables de récurrence 0-2 ans sur la ferme	ha
		NS	636	Ne pas cultiver dans la zone inondable	ha
		NS	637	Limiter les épandages de matières fertilisantes dans la zone inondable	ha
				Voir aussi les actions 525, 530, 528, 657, 800, 801, 806, 807	
6.10.b	Maintenez-vous une aire de protection d'au moins 30 m autour de chaque puits d'alimentation en eau potable?	NS	638	Maintenir une aire de protection d'au moins 30 m autour de chaque puits d'alimentation humaine en eau potable	puits
		NS	639	Maintenir une zone enherbée de 30 m de diamètre autour des puits	puits
6.10.c	L'emplacement de chacun des puits est-il adéquatement marqué sur le terrain?	NS	640	Identifier les puits d'eau potable destinés à l'alimentation humaine situés à proximité des lieux d'élevage et d'épandage	puits
6.10.d	Les puits sont-ils tous indiqués sur votre plan de ferme?	NS	641	Identifier tous les puits sur le plan de ferme	oui/non
6.10.e.1	Sont-ils tous protégés contre la contamination de surface?	NS	642	Installer une clôture afin de protéger le puits	clôtures
		NS	642.1	Protéger les puits contre la contamination	oui/non
6.10.e.2	Avez-vous fait ou fait faire des analyses d'eau de vos puits depuis les cinq dernières années?	SCA	643	Procéder à l'analyse de l'eau potable des puits de votre exploitation	échantillons
6.10.e.2.1	Les analyses ont-elles révélé la présence de nitrates ou de coliformes totaux dans l'eau des puits d'approvisionnement en eau potable de votre exploitation?	NS	644	Désinfecter le puits d'approvisionnement en eau potable de votre exploitation	oui/non
		NS	645	Ne pas utiliser le puits d'approvisionnement en eau potable de votre exploitation pour l'abreuvement	oui/non
				Voir aussi les actions 638, 639, 642, 642.1	
6.11	À votre connaissance, avez-vous des parcelles qui recoupent des aires de protection d'un site de prélèvement d'eau municipal connues par la municipalité aux termes du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)?	NS	646	Identifier sur le plan de ferme les aires de protection	aire
		NS	647	Respecter les normes d'épandage des matières fertilisantes à l'intérieur des aires de protection	oui/non
				Voir aussi l'action 657	
6.11.a	Appliquez-vous les normes d'épandage des matières fertilisantes concernant les			Voir les actions 646, 647, 657	

Numéro de question	Question du PAA qui peut avoir trait à un élément à améliorer (avec une case de couleur jaune)	Financement	Code de l'action	Nom de l'action	Indicateur
	parcelles situées à l'intérieur des aires de protection?				
6.12.a	Sont-ils tous obturés de façon permanente afin d'en empêcher la contamination?	NS	648	Obturer les puits inutilisés	puits
6.14	Utilisez-vous un instrument pour mesurer les volumes d'eau prélevés (ex. : compteur d'eau, estimation à l'aide d'un pluviomètre)?	NS	649	Mesurer les volumes d'eau prélevés à l'aide d'instruments	oui/non
6.15	Utilisez-vous des méthodes ou des outils pour minimiser les prélèvements d'eau?	NS	650	Gérer les effluents liquides (eaux de lavage de fruits et légumes et solutions nutritives de serre) de production végétale	m ³
		SCA	651	Mettre en place de bonnes pratiques pour mieux gérer les eaux usées (eaux de lavage de fruits, de légumes, de laiterie, de solutions nutritives de serre, etc.)	m ³
		NS	651.1	Modifier les abreuvoirs pour limiter les pertes en eau	oui/non
		NS	651.2	Mieux gérer l'irrigation des cultures (ex. : déterminer les besoins en eau de la culture, déterminer l'efficacité de l'équipement d'irrigation, modifier l'équipement d'irrigation)	oui/non
				Voir aussi les actions 681, 685 et 689	
6.16	Analysez-vous l'eau pour en déterminer la qualité?	NS	652	Analyser l'eau d'irrigation, de lavage de fruits et légumes ou d'abreuvement des animaux pour en déterminer la qualité	oui/non
				Voir aussi l'action 643	
6.17	Utilisez-vous des outils de gestion spécifiques pour améliorer la qualité de l'eau de lavage des fruits ou légumes ou d'irrigation (ex. aérateurs d'étangs)?	PV	653	Acquérir et utiliser des équipements d'aération d'étangs, réaliser un dossier technique et éventuellement la caractérisation des sols et de l'eau d'irrigation	oui/non
				Voir aussi les actions 650, 651, 681	
6.18	Utilisez-vous des outils pour gérer l'irrigation (ex. : tensiomètres, bilans hydriques, sondes TDR)?	NS	654	Utiliser des outils pour gérer l'irrigation	oui/non
				Voir aussi l'action 681	
6.19	Avez-vous recours à un conseiller technique pour gérer votre irrigation (ex. : dose et fréquence des apports d'eau, ajustement et choix de l'équipement)?	NS	655	Utiliser les services d'un professionnel habilité pour gérer l'irrigation	oui/non
				Voir aussi l'action 681	
Les actions présentées à droite ne sont pas associées à une question du PAA de façon exclusive, elles peuvent être associées à une ou plusieurs questions de cette section du PAA.		PV	656	Aménager des haies brise-vents	m
		PV	657	Convertir de façon permanente des superficies cultivées vulnérables à l'érosion	ha
		NS	658	Reboiser	ha
		NS	659	Aménager des nouvelles sorties de drain	sorties
		NS	660	Protéger les sorties de drain existantes	sorties
		NS	661	Prolonger des sorties de drain	sorties
		NS	662	Nettoyer les sorties de drain	sorties
		NS	663	Identifier les sorties de drain	sorties
		NS	664	S'assurer du bon fonctionnement et de la protection des aménagements hydroagricoles	aménagements
		NS	665	Augmenter la distance de travail du sol entre le champ et le cours d'eau ou fossé	m
		NS	666	Aménager des risbermes	m

Numéro de question	Question du PAA qui peut avoir trait à un élément à améliorer (avec une case de couleur jaune)	Financement	Code de l'action	Nom de l'action	Indicateur
		NS	667	Aménager des seuils dans le cours d'eau	seuils
		NS	668	Chauler (pré-semis des talus)	m
		NS	669	Récupérer les plastiques servant à l'emballage du foin ou de l'ensilage	oui/non
		NS	670	Stabiliser ou revégétaliser les talus des cours d'eau	m
		NS	671	Aménager des traverses à gué pour la machinerie	traverses
		NS	672	Nettoyer les obstacles (ex. : embâcles, barrages de castor, etc.)	m
		NS	673	Drainer des berges	m
		NS	674	Aménager des épis déflecteurs	épis déflecteurs
		NS	675	Créer des méandres	m
		NS	676	Enrocher le lit d'un cours d'eau	m
		NS	677	Végétaliser des talus des cours d'eau	m
		NS	678	Installer un exutoire sur le plan d'eau	oui/non
		NS	679	Gérer la végétation riveraine et les obstructions (nettoyage)	m
		NS	680	Entretien de cours d'eau par la MRC	m
		SCA	681	Faire une bonne gestion de l'irrigation des cultures	oui/non
		PV	682	Tailler et regarnir les trouées dans une haie arborescente existante	m
		PV	683	Acquérir et utiliser des équipements de régie d'irrigation, réaliser un dossier technique et éventuellement la caractérisation des sols et de l'eau d'irrigation	équipements
		PV	684	Acquérir et utiliser des équipements de diagnostic de volume et de pression d'eau d'irrigation, réaliser un dossier technique et éventuellement la caractérisation des sols et de l'eau d'irrigation	équipements
		PV	685	Acquérir et utiliser des équipements de réduction à la source servant au lavage et à la transformation (dessablage à sec, pré-lavage, recirculation de l'eau, équipement de pression d'eau)	m3
		PV	686	Acquérir et utiliser des équipements pour épandre au champ les eaux usées agricoles	m3
		PV	687	Acquérir et utiliser des équipements pour exporter les eaux usées agricoles	m3
		PV	688	Acquérir des équipements ou des infrastructures pour faire le traitement des eaux usées agricoles (infiltration dans le sol, rejet au cours d'eau, recirculation)	m3
		SCA	689	Réaliser une <i>Évaluation de la gestion des eaux usées</i>	oui/non

Section 7 : Phytoprotection

Numéro de question	Question du PAA qui peut avoir trait à un élément à améliorer (avec une case de couleur jaune)	Financement	Code de l'action	Nom de l'action	Indicateur	
7.1	Au cours de la dernière année, est-ce que vous ou une personne de votre entreprise avez participé à des activités de formation traitant de la phytoprotection, telles que colloque, journée d'information régionale, activité de terrain, etc. ?	NS	700	Participer à des activités de formation traitant de la phytoprotection	oui/non	
7.10	Pour améliorer vos connaissances en phytoprotection, faites-vous des lectures sur ce sujet?	NS	701	Utiliser des informations provenant de guides spécifiques à vos cultures	oui/non	
7.11	Utilisez-vous des cultivars résistants aux insectes et aux maladies (lorsque le choix des cultivars le permet)?	NS	702	Utiliser des cultivars résistants aux insectes et aux maladies (lorsque le choix des cultivars le permet)	oui/non	
				Voir aussi l'action 751		
7.12	Vous servez-vous de l'information en provenance du Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP)?	NS	703	Utiliser des informations provenant du Réseau d'avertissements phytosanitaires	oui/non	
7.13	Vous servez-vous de l'information en provenance de SAgE pesticides?	NS	704	Utiliser des informations provenant de SAgE	oui/non	
				Voir aussi l'action 751		
7.14	Lorsque le nombre de produits homologués le permet, variez-vous les groupes de pesticides utilisés pour tenir compte du risque de développement de la résistance?	NS	705	Faire une rotation des groupes de pesticides	oui/non	
				Voir aussi l'action 751		
7.15	Lorsque vous choisissez un pesticide, tenez-vous compte de son impact sur les insectes utiles?	NS	706	Choisir un pesticide en fonction de son impact sur les insectes et acariens utiles	oui/non	
				707	Vérifier la présence d'acariens prédateurs avant de faire un traitement acaricide	oui/non
				708	Utiliser des pesticides à moindre risque sur l'entreprise	oui/non
					Voir aussi les actions 751 et 755	
7.16	Lorsque vous appliquez un insecticide ou un fongicide utilisez-vous les seuils d'intervention disponibles provenant du Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP)?	NS	709	Utiliser les seuils d'intervention disponibles lorsque vous appliquez un insecticide ou un fongicide	oui/non	
				Voir aussi l'action 751		
7.17	À votre connaissance, y a-t-il sur vos superficies cultivées des ennemis de culture résistants aux pesticides?	NS	710	Prendre des mesures pour gérer les ennemis de culture résistants ou problématiques	oui/non	
				Voir aussi l'action 705		
7.18.b	Assurez-vous un suivi des travaux effectués par le forfaitaire?	NS	711	Vérifier les distances d'éloignement en vigueur et la calibration des équipements lorsque des applications de pesticides sont effectuées à forfait	oui/non	
7.19.b	Habituellement, lorsque vous appliquez un pesticide, le faites-vous à tout moment de la journée?	NS	712	Appliquer les pesticides tôt le matin ou à la fin de la journée	oui/non	
				713	Lire les étiquettes des pesticides	oui/non
7.20	Tenez-vous un registre des interventions phytosanitaires?	NS	714	Posséder un registre à jour des interventions phytosanitaires et, au besoin, y ajouter d'autres informations (interventions mécaniques, efficacité des interventions, dépistage, données météorologiques, etc.)	oui/non	
				Voir aussi l'action 751		
7.20.a.1	Consignez-vous dans ce registre les informations du dépistage?			Voir l'action 714, 751	oui/non	
7.20.a.2	Consignez-vous dans ce registre les interventions phytosanitaires mécaniques ou biologiques?			Voir l'action 714, 751	oui/non	

Numéro de question	Question du PAA qui peut avoir trait à un élément à améliorer (avec une case de couleur jaune)	Financement	Code de l'action	Nom de l'action	Indicateur
7.20.a.3	Consignez-vous dans ce registre les données relatives à l'efficacité des interventions effectuées?			Voir l'action 714, 751	oui/non
7.20.a.4	Consignez-vous dans ce registre les conditions météorologiques au moment des applications (vents, température)?			Voir l'action 714, 751	oui/non
7.20.b	Utilisez-vous les données de votre registre pour planifier la prochaine saison de production?	NS	715	Utiliser les données de votre registre pour planifier la prochaine saison de production	oui/non
				Voir aussi l'action 751	
7.21	Combien de fois par saison effectuez-vous le réglage des pulvérisateurs?	NS	716	Régler le pulvérisateur (action réglage)	nbr annuel de réglage
		PV	717	Acquérir des équipements complémentaires de réduction des risques des pesticides	oui/non
		NS	718	Améliorer la technique de pulvérisation afin de réduire les risques des pesticides	oui/non
		PV	719	Ajouter un équipement de réduction de la dérive des pesticides	oui/non
				Voir aussi l'action 751	
7.22	Le tracteur que vous utilisez pour effectuer des pulvérisations est-il muni d'une cabine?	NS	720	Équiper la cabine d'un filtre à pesticide	oui/non
		*SCA	721	Mettre en place des actions assurant la gestion sécuritaire des pesticides pour l'entreprise	oui/non
7.22.a	La cabine est-elle munie d'un filtre à pesticide?	NS		Voir les actions 720, 721	oui/non
7.23.a	Lorsque vous-même ou un employé de votre exploitation préparez ou appliquez un pesticide, utilisez-vous des gants de caoutchouc?	NS	722	Porter des équipements de protection adéquats lors de la préparation ou de l'application de pesticides (se référer à SAgE pesticides ou à l'étiquette du produit)	oui/non
				Voir aussi l'action 721	
7.23.b	Lorsque vous-même ou un employé de votre exploitation préparez ou appliquez un pesticide, utilisez-vous un masque de protection respiratoire?			Voir les actions 721, 722	oui/non
7.23.c	Lorsque vous-même ou un employé de votre exploitation préparez ou appliquez un pesticide, utilisez-vous des bottes de caoutchouc?			Voir les actions 721, 722	oui/non
7.23.d	Lorsque vous-même ou un employé de votre exploitation préparez ou appliquez un pesticide, utilisez-vous un vêtement de protection (ex. : imperméable "Tyvek", tablier)?			Voir les actions 721, 722	oui/non
7.23.e	Lorsque vous-même ou un employé de votre exploitation préparez ou appliquez un pesticide, utilisez-vous des lunettes de protection?			Voir les actions 721, 722	oui/non
7.24	Faites-vous généralement le triple rinçage ou le rinçage sous pression de vos contenants vides de pesticides?	NS	723	Rincer adéquatement les contenants de pesticides (triple rinçage ou rinçage sous pression)	oui/non
				Voir aussi l'action 721	
7.25	Faites-vous généralement le rinçage de la cuve intérieure de votre pulvérisateur?	NS	724	Rincer adéquatement la cuve de votre pulvérisateur sur la culture déjà traitée ou sur une surface enherbée	oui/non
				Voir aussi les actions 721, 752	
7.25.a.1	À quel endroit le rinçage est-il le plus souvent effectué? Dans la cour de l'exploitation :			Voir les actions 721, 724, 752	oui/non
7.25.a.4	À quel endroit le rinçage est-il le plus souvent effectué? Dans un autre endroit :			Voir les actions 721, 724, 752	oui/non
7.26.a.3	Que faites-vous le plus souvent des restes de la bouillie de pesticides? Vous laissez la bouillie dans le pulvérisateur.	NS	725	Adapter le volume de la bouillie en fonction de l'intervention	oui/non
		NS	726	Recycler l'excédent de bouillie sur des parcelles qui n'ont pas encore été traitées et qui nécessitent le même traitement (tenir	oui/non

Numéro de question	Question du PAA qui peut avoir trait à un élément à améliorer (avec une case de couleur jaune)	Financement	Code de l'action	Nom de l'action	Indicateur
				compte de ce traitement lors de la prochaine pulvérisation)	
		NS	727	Éliminer les surplus de bouillie en faisant appel à une entreprise spécialisée	oui/non
				Voir aussi l'action 721	
7.26.a.5	Que faites-vous le plus souvent des restes de la bouillie de pesticides? Autres moyens d'élimination.			Voir les actions 721, 725, 726, 727	oui/non
7.27.b	Où jetez-vous le plus souvent les contenants de pesticides vides? Avec les ordures ménagères :	NS	728	Retourner les contenants de pesticides vides vers des sites de récupération	oui/non
				Voir aussi l'action 721	
7.27.c	Où jetez-vous le plus souvent les contenants de pesticides vides? À l'aide d'un autre moyen :			Voir les actions 721, 728	
7.28	Des mesures sont-elles prises pour éviter la dérive des pesticides?			Voir les actions 656, 717, 718, 719, 751	
7.29	Est-ce que vous-même ou l'employé responsable des applications de pesticides possédez un certificat de qualification pour l'utilisation de pesticides délivré par le MDDELCC?	NS	729	Posséder un certificat de qualification pour l'utilisation de pesticides délivré par le MDDELCC	oui/non
7.30	Utilisez-vous un dispositif antiretour (ou tout autre système d'alimentation en eau conçu pour empêcher le retour du pesticide vers la source) au moment du remplissage de votre réservoir de pesticides?	NS	730	Installer un dispositif anti-retour au système d'alimentation en eau conçu pour empêcher le retour du pesticide vers la source d'approvisionnement en eau	oui/non
				Voir aussi l'action 721	
7.31.a	Respectez-vous les normes de l'article 52 du Code de gestion des pesticides?	NS	731	Respecter l'article 52 du code de gestion des pesticides	oui/non
7.32.a	Connaissez-vous les délais prescrits avant de procéder à la récolte?	NS	732	Respecter les délais avant récolte	oui/non
				Voir aussi l'action 721	
7.32.b	Connaissez-vous les délais prescrits avant de travailler de nouveau dans les champs?	NS	733	Respecter les délais de réentrée après application des pesticides	oui/non
				Voir aussi l'action 721	
7.33.a	Entreposez-vous, dans un endroit distinct, les quantités de pesticides supérieures à 100 kg ou à 100 litres?	NS	734	Entreposer les pesticides dans un local réservé à cette fin	oui/non
				Voir aussi l'action 721	
7.33.b	Avez-vous un aménagement de rétention des pesticides?	NS	735	Disposer d'un aménagement de rétention de pesticides	oui/non
Les actions présentées à droite ne sont pas associées à une question du PAA de façon exclusive, elles peuvent être associées à une ou plusieurs questions de cette section du PAA.		*SCA	736	Réaliser une <i>Évaluation de la gestion intégrée des ennemis des cultures et de la gestion des pesticides</i>	oui/non
		*SCA	737	Utiliser le contrôle mécanique (ex. : peigne, houe rotative)	ha
		*SCA	738	Pratiquer un mode de production certifié pour une culture donnée (ex. : Certification Agrinature , production fruitière intégrée)	ha
		*SCA	739	Appliquer des pesticides en bandes ou de manière localisée	ha
		*SCA	740	Utiliser des traitements avec des agents biologiques, des biopesticides homologués ou par la méthode de la confusion sexuelle	ha
		*SCA	741	Utiliser des traitements physiques (ex. : pyrodésherbage)	ha
		*SCA	742	Introduire ou continuer la production biologique pour l'entreprise	ha
		NS	743	Utiliser des semences non traitées aux insecticides	ha

Numéro de question	Question du PAA qui peut avoir trait à un élément à améliorer (avec une case de couleur jaune)	Financement	Code de l'action	Nom de l'action	Indicateur
		NS	744	Conserver des zones de refuge pour les insectes	oui/non
		NS	745	Dépister les champs pour les mauvaises herbes	ha
		NS	746	Dépister les champs pour les maladies	ha
		NS	747	Dépister les champs pour les insectes ou les acariens (nuisibles et bénéfiques)	ha
		NS	748	Respecter les distances protectrices des immeubles protégés lors de pulvérisation de pesticides	oui/non
		NS	749	Respecter les zones tampons indiquées sur les étiquettes lors de l'application de pesticides	oui/non
		NS	750	Faire un suivi au champ après une intervention phytosanitaire	oui/non
		*SCA	751	Améliorer la gestion intégrée des ennemis des cultures	nouvelles pratiques
		PV	752	Installer un système de gestion des eaux de rinçage du pulvérisateur	nbre de systèmes
		PV	753	Utiliser des équipements de réduction de l'usage des pesticides	oui/non
		PV	754	Utiliser un moyen de lutte biologique ou des phéromones	oui/non
		*SCA	755	Évaluer le niveau de risque pour vérifier la pertinence de l'utilisation d'un traitement de semences insecticides sur les superficies en grandes cultures ou en horticulture	ha
		*SCA	756	Utiliser des pesticides homologués à plus faible risque pour remplacer les pesticides à risque élevé identifiés dans la Stratégie québécoise sur les pesticides	ha
		*SCA	757	Élaborer une stratégie de désherbage en tenant compte du risque des herbicides, de la rotation des groupes d'herbicides, des espèces et de la pression des mauvaises herbes présentes (inclut le dépistage)	ha
		*SCA	758	Évaluer le niveau de risque (ex. : modèles prévisionnels, historique du champ, stade de la culture, espace entre les rangs, cultivars) pour vérifier la pertinence de l'utilisation de fongicides	ha

Section 8 : Faune, flore et habitats

Numéro de question	Question du PAA qui peut avoir trait à un élément à améliorer (avec une case de couleur jaune)	Financement	Code de l'action	Nom de l'action	Indicateur
8.4	À votre connaissance, est-ce que votre propriété abrite des espèces en péril, menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées?	NS	800	Faire réaliser une <i>Évaluation du potentiel d'aménagements favorables à la biodiversité</i>	ha
		PV	801	Aménager des haies ou des îlots boisés (arbres et/ou arbustes) favorables à la connectivité écologique	ha
		NS	802	Consulter des professionnels locaux des ministères responsables dans le domaine qui proposeront, s'il y a lieu, des aménagements propres à votre exploitation	oui/non
				Voir aussi les actions 806, 807, 808, 810, 811, 812, 813	
8.5.a	à l'intérieur même des champs que vous cultivez?	NS	803	Réprimer les espèces exotiques envahissantes	oui/non
		SCA	804	Prévenir la propagation d'espèces exotiques envahissantes	oui/non
		NS	805	Assurer un suivi et un entretien adéquat dans les aménagements récemment établis pour contrôler la propagation des espèces exotiques envahissantes	oui/non
				Voir aussi l'action 704	
8.5.b	en dehors des champs que vous cultivez?			Voir les actions 704, 803, 804, 805	
Les actions présentées à droite ne sont pas associées à une question du PAA de façon exclusive, elles peuvent être associées à une ou plusieurs questions de cette section du PAA.		PV	806	Aménager ou améliorer des zones tampons pour protéger les milieux naturels sensibles ou d'intérêt écologique	ha
		PV	807	Aménager un étang ou un marais pour la faune	oui/non
		PV	808	Aménager des bandes riveraines pour la faune	m
		NS	809	Participer au projet collectif en mettant en place les interventions prévues au projet	oui/non
		SCA	810	Protéger et enrichir les éléments de biodiversité présents dans la ferme	oui/non
		PV	811	Aménager un habitat favorable aux auxiliaires des cultures (ex. : pollinisateurs)	m ²
		PV	812	Aménager un habitat favorable aux ennemis naturels des ravageurs des cultures (ex. : oiseaux, chauve-souris, insectes)	m ²
		PV	813	Effectuer un autre type d'aménagement favorable à la biodiversité	m ²
		PV	814	Réaliser un aménagement pour améliorer la biodiversité de zones non-productives	m ²
		PV	815	Réaliser un aménagement pour améliorer la biodiversité de zones situées autour de vos bâtiments	m ²

Autres

	Financement	Code de l'action	Nom de l'action	Indicateur
Les actions présentées à droite peuvent être associées à une ou plusieurs questions de toutes les sections du PAA.	NS	900	Référer à un professionnel habilité	oui/non
	NS	901	Pas d'action recommandée	oui/non